



air bag : pièce de réemploi auto ?

Par **majorben**, le **29/05/2020** à **13:58**

Bonjour, ma voiture a subi un accident et les airbags ont déclenchés.
J aimerais savoir dans le cadre des pièces de réemploi si je peux faire remonter un air bag (car plus disponible en neuf) issu d un centre VHU agréé par un professionnel ?
Car l expert chargé du dossier me dit juste qu il ne validera pas, mon assureur sans remet a l expert, et ma protection juridique appartient au meme groupe que mon assureur.....
Merci d avance
Bien cordialement

Par **chaber**, le **29/05/2020** à **16:44**

bonjour
Il faudrait en savoir un peu plus sur votre accident et l'indemnisation
Votre véhicule a-t-il été classé en VEI et vous voulez le conserver en procédant aux réparations.
Dnas ce cas Il y a opposition sur la carte grise. Pour la lever l'expert doit entériner les réparations

Par **majorben**, le **29/05/2020** à **17:29**

Bonjour, merci de votre retour.
noui VEI , techniquement non réparable pour cause d'airbag passager plus vendu en neuf,
et économiquement non réparable car estimation de la 207 griffe de 2007 120000KM a 4200E et couts des réparations (en pièces neuves...) a 6700e
le but serait de faire descendre la note avec des pièces de réemploi (car a par les airbags et prétensionneurs il y a que de la carrosserie et des optiques) dans le but de la remettre en état, mais ce probleme d airbag demeure.
les centres VHU me disent que c est possible non neuf , si monté par un pro.
et l expert dit que c est un organe de sécurité donc

non;rnnet mon assureur que j ai eu cette aprem me dit qu il faudrait qu'un de ces centres me donne une attestation comme quoi c est possible pour ce retourner vers l expert qui de toute façon ne se mouillera pas en levant la VEI , d'après ce que j ai compris.rnrndonc es légalement possible de remonter un airbag " d occasion" provenant d'un centre VHU agréé?rnbein cordialement

Par **chaber**, le **30/05/2020** à **07:21**

bonjourrnC'est bien ce que j'avais compris: procédure VEIrn[quote]rnet mon assureur que j ai eu cette aprem me dit qu il faudrait qu'un de ces centres me donne une attestation comme quoi c est possible pour ce retourner vers l expert qui de toute façon ne se mouillera pas en levant la VEI , d'après ce que j ai compris.rnrn[/quote]rn"On trouve sous forme PIEC : des pièces de carrosserie amovibles rn(ailes, portières, pare-chocs...), des pièces de garnissage intérieur et rnde la sellerie (sièges, garniture de porte, planche de bord...), les rnvitrages non collés, des optiques de phare, mais aussi des pièces rnmécaniques ou électroniques à l'exception de celles faisant partie des rnrtrains roulants, des éléments de la direction, des organes de freinage, rndes éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à une usure rnmécanique et non démontables..."rn rn